



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023

<u>Présidence</u>	:	M. Laurent Gremaud, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	51
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	:	Laurence Buchs, secrétaire communale Daniella Pasquier, caissière communale

Il est 20h00, lorsqu'au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens présents et les remercie cordialement pour leur participation à cette assemblée du budget 2024.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le Conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 48 du 01 décembre 2023, par affichage au pilier public, par insertion sur le site internet de la commune [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch), et par avis dans le tout-ménage du mois de novembre 2023 ainsi que sur l'application iGruyère.

Quelques citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir et nous les en remercions, dont Mme Catherine Firuz, M. André Vial membres de la commission financière et M Laurent Corpataux membre de la commission d'aménagement du territoire, M. Bernard Pugin, M. et Mme Jaquet, Mme Alexandra Buchs, M. Gilbert Gremaud.

**M. le Syndic**, avant de continuer, demande à l'assemblée si toutes les personnes présentes sont bien légalement domiciliées dans la commune d'Echarlens conformément aux dispositions légales sur le contrôle des habitants et si celles-ci disposent bien du droit de vote communal.

**M. le Syndic** procède à la nomination des scrutateurs, soit en commençant par la gauche de la salle, Madame Elisabeth Ding pour la rangée 1 et 2, Monsieur Silvio Baeriswyl pour la rangée 3, Monsieur Patrice Gremaud pour la rangée 4 avec la table du Conseil.

**M. le Syndic** demande s'il y a une objection à cette nomination. Puisque ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée et leur demande d'informer la secrétaire, Mme Laurence Buchs du nombre de participants. Pour la rangée 1 et 2, le nombre est de 23 sièges, la rangée 3 comporte 13 sièges, la rangée 4 comporte 14 sièges. La majorité absolue est donc de 26 voix.

**M. Bornet** prend la parole pour indiquer que sa compagne Mme Bradacs n'a pas le droit de vote.

**M. le Syndic** précise que l'assemblée vote à main levée, sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

**M. le Syndic** précise également que l'assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le Syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

**M. le Syndic**, avant la lecture des comptes, souhaite la bienvenue à **Mme Mélanie Biemann** notre nouvelle conseillère en charge des finances et la remercie pour son engagement.

**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques par rapport au Tractanda proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

### TRACTANDA

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mai 2023.**  
(il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, selon l'art. 13 RELC et sur le site internet de la commune)
2. **Budget 2024**
  - 2.1 Présentation générale du budget de résultat
  - 2.2 Présentation du budget d'investissement et financement
    - 2.2.1 Remplacement de deux vannes d'alimentation par deux vannes Combi3 du quartier de Montmelley
    - 2.2.2 Réfection de la salle des échecs du Restaurant de la Croix-Verte
    - 2.2.3 Crédit d'étude pour les bâtiments communaux
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Approbation du budget 2024
3. **Présentation de la planification financière 2024-2028**
4. **Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche des communes d'Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vulruz et Vuadens « Curatelles SRG »**
5. **Association de communes MOBUL : Adhésion, présentation et approbation des statuts.**
6. **Approbation de la modification des statuts de l'Association Intercommunale du bassin de la Sionge (AIS)**
7. **Election de deux nouveaux membres à la commission financière**
8. **Election de deux nouveaux membres à la commission d'aménagement du territoire**
9. **Informations du Conseil communal**
10. **Divers**

**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques quant à ce Tractanda et demande de bien vouloir l'approuver en levant la main.

**M. Bornet** prend la parole pour préciser que sa compagne Mme Bradacs a levé la main alors qu'elle n'a pas le droit de vote communal. **M. le Syndic** remercie pour la précision.

**Résultat du vote : Le Tractanda est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mai 2023**

---

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document pouvait être consulté au préalable au bureau communal et sur le site de la commune.

**M. le Syndic** demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

**M. Bornet** prend la parole pour préciser que sa compagne Mme Bradacs a, de nouveau, levé la main alors qu'elle n'a pas le droit de vote communal. **M. le Syndic** remercie **M. Bornet** et son vote ne sera pas pris en compte.

**Résultat du vote : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Syndic** remercie **Mme Laurence Buchs**, secrétaire communale, pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

## **2. Budget 2024**

---

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

### **2.1 Présentation générale du budget de résultat**

**M. le Syndic** tient à préciser que l'ensemble du Conseil communal respecte la collégialité et se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.

**M. le Syndic** et les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, procèdent à la présentation du budget 2024. Les éléments du budgets 2024 sont projetés au beamer et mis à disposition dans la salle.

**M. le Syndic** rappelle à l'assistance qu'elle a, en tout temps, la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.

**M. le Syndic** précise que le budget 2024 est présenté selon le nouveau plan comptable MCH2 comme le budget 2022 et 2023 ce qui permet de présenter les différences entre les budgets 2023/2024 ainsi que les comptes 2022. **M. le Syndic** précise également que la constitution de « réserves libres » n'est plus autorisée par la nouvelle norme comptable à l'exception de réserves pour l'eau et l'épuration.

**M. le Syndic** précise que, désormais, les imputations internes ne se trouvent plus dans le chapitre « finances et impôts » mais figurent dans les comptes respectifs et que la constitution de réserves libres n'est plus autorisée par la nouvelle norme comptable.

**M. le Syndic** prend la parole pour présenter le compte « Administration générale ».

**0 – Administration (M. le Syndic) : en charge CHF 562'953.65 pour des revenus de CHF 171'372.10.**

## **Compte 01 – Législatif et exécutif en charge un montant de CHF 112'738.25**

**M. le Syndic** précise que l'augmentation de ce compte par rapport au budget 2023 s'explique par l'augmentation de la charge de travail des conseillers, de l'indexation des vacances ainsi que les défraiements.

## **Compte 02 – Services généraux - en charge CHF 450'215.40 et en revenu CHF 171'372.10**

**M. le Syndic** précise qu'une augmentation de CHF 85'000.- est prévue par rapport au budget 2023. Cette augmentation s'explique par l'achat de logiciels et le renouvellement des licences ainsi que la réévaluation du taux de travail de l'Administration. Une charge supplémentaire d'environ CHF 18'000.- est prévue pour le restaurant de la Croix-Verte pour le remplacement des lampes de la grande salle par des LEDs. **M. le Syndic** explique qu'avec l'ancienne norme comptable ce montant aurait été mis en investissement mais qu'avec MCH2 le montant minimum pour les investissements est fixé à CHF 30'000.-

Concernant le sous-compte « prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif » **M. le Syndic** signale une diminution de CHF 18'000.- de revenu. Ce montant était comptabilisé dans ce sous-compte dans le budget 2023 mais selon les directives du Service des communes, il doit l'être dans le chapitre 9.

**M. le Syndic** demande s'il y a des commentaires ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Mélanie Biemann** pour le chapitre suivant :

## **1 – Ordre public (Conseillère Mélanie Biemann) : en charge CHF 94'443.45 et en revenu CHF 47'267.30**

### **Compte n°14 – Questions juridiques**

Il comprend principalement le service des curatelles qui est une charge de transfert.

### **Compte n°15 –Service du feu**

Ce compte représente le Secours Sud Fribourg.

### **Compte n°16 – Défense**

Ce compte comprend le stand de tir, l'ORCOC ainsi que la protection civile.

**Mme Mélanie Biemann** demande s'il y a des questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **M. Lucas Grandjean** pour les comptes suivants.

## **2 – Formation (Conseiller M. Lucas Grandjean): en charge CHF 1'347'529.95 et en revenu CHF 215'441.35:**

### **Compte n°21 – scolarité obligatoire**

**M. Lucas Grandjean** explique qu'il s'agit de charges de transfert. L'augmentation vient de la création d'une classe de 1H dans le cercle scolaire ainsi que d'un changement à venir concernant les transports des enfants avec l'offre TPF afin d'améliorer la sécurité et l'impact écologique. Les autres comptes sont des charges de transfert et n'apportent pas de commentaire supplémentaire.

### **Compte n° 217 – Bâtiment scolaire**

**M. Lucas Grandjean** explique qu'un montant de CHF 21'500.- a été prévu au budget pour la barrière entourant la cour d'école qui est à changer pour des raisons de sécurité. Un montant de CHF 8'000.- a aussi été prévu au budget pour un nouvel aménagement de la salle des maîtres.

### **Compte n°218 – AES**

**M. Lucas Grandjean** explique que le déficit en hausse est dû à l'augmentation de la fréquentation qui engendre une charge supplémentaire au niveau des présences du personnel.

**M. Lucas Grandjean** demande s'il y a des questions et/ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, **M. Grandjean** passe la parole à **M. Hervé Romanens** pour le chapitre suivant.

### **3 – Culture, Sports et Loisirs (conseiller M. Hervé Romanens ) : en charge CHF 62'100.20**

#### **Compte n° 32 - Culture**

**M. Hervé Romanens** explique que sont inclus dans ce compte les dons aux sociétés à but culturel et ce sont des charges de transfert. Cela n'amène pas de commentaire de sa part.

#### **Compte n°34 – Sports et Loisirs**

**M. Hervé Romanens** articule le chiffre de CHF 16'408.75 pour la participation AISG ce sont des charges de transfert. Cette année il n'y aura pas de patinoire provisoire au Pâquier.

**M. Hervé Romanens** demande s'il y a des questions ou commentaires sur ce compte. Comme ce n'est pas le cas, **M. Hervé Romanens** passe la parole à **Mme Emilie Amey** pour le chapitre suivant :

### **4 – Santé (Conseillère Emilie Amey) : en charge CHF 436'099.20.- et des revenus de CHF 3'000.- :**

**Mme Emilie Amey** explique que l'augmentation de CHF 39'400.- se situe au niveau des subventions cantonales soins spéciaux ainsi que des aides soins à domicile. Il s'agit de charges de transfert et n'amènent pas de commentaire de sa part.

**Mme Emilie Amey** demande s'il y a des questions relatives à ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, **Mme Emilie Amey** passe au chapitre suivant.

### **5 – Prévoyance sociale (Conseillère Emilie Amey) : en charge CHF 411'376.95 et des revenus de CHF 1'180.- :**

#### **Compte n°5**

**Mme Emilie Amey** signale une augmentation de CHF 1'000.-, ce sont des charges de transfert qui n'amènent pas de commentaire de sa part.

**Mme Emilie Amey** demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas, passe la parole à **M. François Robadey** pour le chapitre suivant.

### **6 – Trafic et Télécommunications (Conseiller M. François Robadey) : en charge CHF 333'617.85.- et en revenu CHF 16'718.50 :**

#### **Compte n° 615**

**M. François Robadey** précise que pour ce compte la commune est autonome, les routes communales sont gérées par la commune et annonce une augmentation des charges pour les routes communales de CHF 56'000.- par rapport à 2023. Un montant supplémentaire de CHF 2'200 est prévu pour le salage des routes ainsi que pour le déneigement à la suite d'une demande de la population. Un montant de CHF 20'000.- est mis au budget pour la réfection du rond-point à la route des Chesaux. Un montant supplémentaire de CHF 5'000.- a été budgétisé pour l'entretien des véhicules. La location du silo à sel coûtera CHF 4'500.- .

**M. François Robadey** explique qu'il y a des amortissements supplémentaires obligatoires pour un montant de CHF 19'136.- pour les nouveaux investissements des routes AF.

**M. François Robadey** demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas, passe la parole à **M. Pascal Mauron** pour les comptes suivants.

**7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire (Conseiller M. Pascal Mauron) : en charge CHF 593'685.50 et en revenu CHF 517'895.10:**

**Compte n° 71 – Approvisionnement en eau en charge CHF 30'000.-**

**M. Pascal Mauron** explique la diminution de CHF 5'000.- par rapport au budget 2023 en raison de la baisse de consommation. Malgré une saison passée médiocre du point de vue hydrique, la prévention faite à la population a bien fonctionné et **M. Pascal Mauron** en profite pour remercier la population de l'effort fourni. Au niveau des canalisations et entretien : en charge CHF 30'000.-, ce poste a été réévalué en fonction du coût des travaux en cas de casse. La participation de l'ACAPE : en charge CHF 11'500. Ce changement est dû à l'augmentation du coût par habitant que nous refacture l'ACAPE.

**Compte n°72 – Eaux usées**

**M. Pascal Mauron** explique que ce compte doit être équilibré et cela n'apporte pas de commentaire de sa part.

**M. Pascal Mauron** demande à l'assemblée s'il y a des questions. **M. Pascal Mauron** passe la parole à **M. François Robadey** pour le compte suivant.

**Compte n° 73 – Gestion des déchets**

**M. François Robadey** explique une augmentation des charges de CHF 4'000.- en raison du prix de reprise du vieux papier en chute ainsi qu'une nouvelle organisation de la déchetterie au niveau du papier avec la location d'une compacteuse.

**Compte n° 74 et 77** n'amènent pas de commentaire de sa part.

**Compte n° 79 – Aménagement du territoire**

Un montant de CHF 9'000.- est prévu pour la participation à l'agglomération MOBUL ainsi que pour les études du bureau Team +.

**M. François Robadey** demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, **M. François Robadey** passe la parole à **M. Hervé Romanens** pour le chapitre suivant.

**8 – Economie publique : en charge CHF 23'232.00 et en revenu CHF 2'000.- :**

**Compte n° 81-82-84 – Agriculture - Sylviculture et Tourisme**

**M. Hervé Romanens** explique que ces comptes n'amènent pas de commentaire de sa part.

**Compte n° 87 – Combustible et énergie**

**M. Hervé Romanens** explique que les dividendes de Gruyère Energie sont imputés dans le chapitre 9.

**M. Hervé Romanens** demande s'il y a des questions et passe la parole à **Mme Mélanie Biemann** pour les comptes suivants.

**9 – Finances et impôts (conseillère Mme Mélanie Biemann) : en charge CHF 24'383.00.- pour un revenu de CHF 2'603'305.65.- :**

**Compte n°9100 - impôts communaux généraux**

**Mme Mélanie Biemann** annonce une diminution de revenu d'environ CHF85'000.- comparé au budget de 2023, provenant de départs de citoyens qui ne sont pas compensés par des arrivées ainsi que la situation de certains citoyens qui a changé.

**Compte n° 9101 – impôts communaux spéciaux**

**Mme Mélanie Biemann** explique que ce compte comprend principalement les gains sur les transactions immobilières. Les années précédentes, nous étions trop pessimistes alors cette année le montant des gains a été augmenté d'environ CHF 120'000.-.

**Compte n°93 – Péréquation financière intercommunale**

**Mme Mélanie Biemann** explique que ce compte a une diminution de CHF 9'904.- en raison de l'augmentation de l'indice de potentiel fiscal qui a tendance à réduire les montants perçus. **Mme Biemann** indique que les montants de ce compte sont donnés par le Canton.

**Compte n°99 – Postes non ventilables**

**Mme Mélanie Biemann** explique qu'une nette augmentation du revenu est à noter par rapport au budget 2023. Le prélèvement à la source a été imputé en 2023 dans les divers dicastères concernés. Selon les directives du Service des communes, le montant global du prélèvement à la réserve doit être imputé dans ce chapitre ce qui a été fait pour les comptes 2022.

**Mme Mélanie Biemann** précise que les autres postes n'amènent pas de commentaire de sa part et demande si l'assemblée a des questions.

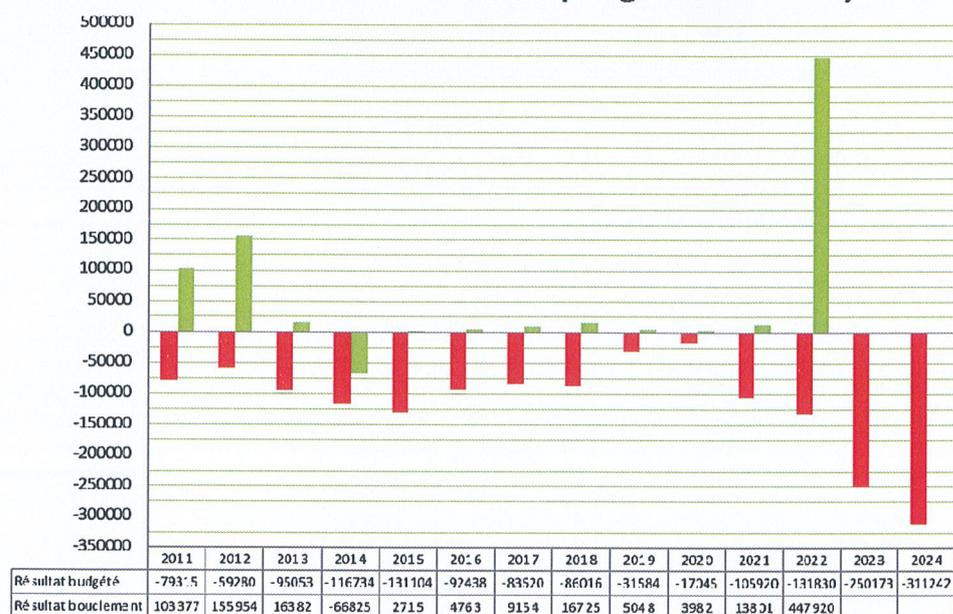
Comme ce n'est pas le cas, **Mme Mélanie Biemann** passe la parole à **M. le Syndic** pour le récapitulatif des chapitres principaux.

**M. le Syndic** récapitule le budget 2024 :

<b>Total des charges</b>	<b>CHF 3'889'421.75</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>CHF 3'578'180.00</b>

**Le résultat du budget démontre un excédent de charges de fonctionnement de CHF 311'241.75.**

### Evolution des résultats (budget - boucllement)



**M. le Syndic** présente le graphique des résultats des budgets depuis 2011 qui sont de plus en plus déficitaires.

Pour le budget 2024, l'ensemble des charges de transfert représente un montant de CHF 3'889'421.75.- avec une augmentation de CHF 228'320.95- en comparant avec 2023.

**M. le Syndic** explique que pour réduire au maximum le déficit et compenser l'augmentation des charges de transfert, seuls les travaux indispensables d'entretien sont prévus au budget 2024 (remplacement des lampes LEDs au restaurant de la Croix-Verte, le grillage de l'école, réfection du rond-point).

**M. le Syndic** demande s'il y a des questions concernant le budget de résultat.

**M. Raphaël Bornet** demande si les impôts seront augmentés au vu du déficit. **M. le Syndic** répond que pour l'instant il n'y a pas d'augmentation prévue.

**M. Silvio Baeriswyl** prend la parole et demande la fortune de la commune. **M. le Syndic** répond que la fortune se maintient, les travaux des routes AF ont été subventionnés et compensés par les bénéfices des années précédentes. **M. Baeriswyl** demande à combien se monte les liquidités. Mme Daniella Pasquier répond CHF 3 millions.

**Mme Claire Bradacs** demande si la vieille église va être rénovée. **M. le Syndic** répond que cet investissement n'est pas prévu. **M. François Robadey** précise que la rénovation de la vieille église qui est protégée est complexe et très coûteuse.

**M. le Syndic** passe au point 2.2 du Tractanda.

## 2.2 Budget d'investissement et financement

**M. le Syndic** passe la parole à **M. Pascal Mauron** pour le 1<sup>er</sup> investissement.

### 2.2.1 Remplacement de deux vannes d'alimentation par deux vannes Combi3 du quartier de Montmelley



**M Pascal Mauron** propose le remplacement de 2 vannes simples hors d'usage alimentant le quartier de Montmelley par deux vannes combi3 afin de faciliter l'exploitation du réseau d'eau lors de travaux ainsi que lors de casses en raison de notre réseau de plus en plus vieillissant. Avec ce remplacement, nous ne serons plus obligés de couper l'eau sur la moitié du village lors des travaux.

**M. le Syndic** précise que cet investissement est financé par des fonds propres et demande à l'Assemblée, avant de passer la parole à la Commission financière, s'il y a des questions relatives à cet investissement. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Christiane Oberson** pour la commission financière.

#### **Préavis de la commission financière :**

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 42'750.-.

**M. Le Syndic** demande à l'Assemblée que les personnes qui approuvent l'investissement de CHF 42'750.- pour le remplacement de 2 vannes dans le quartier de Montmelley lèvent la main.

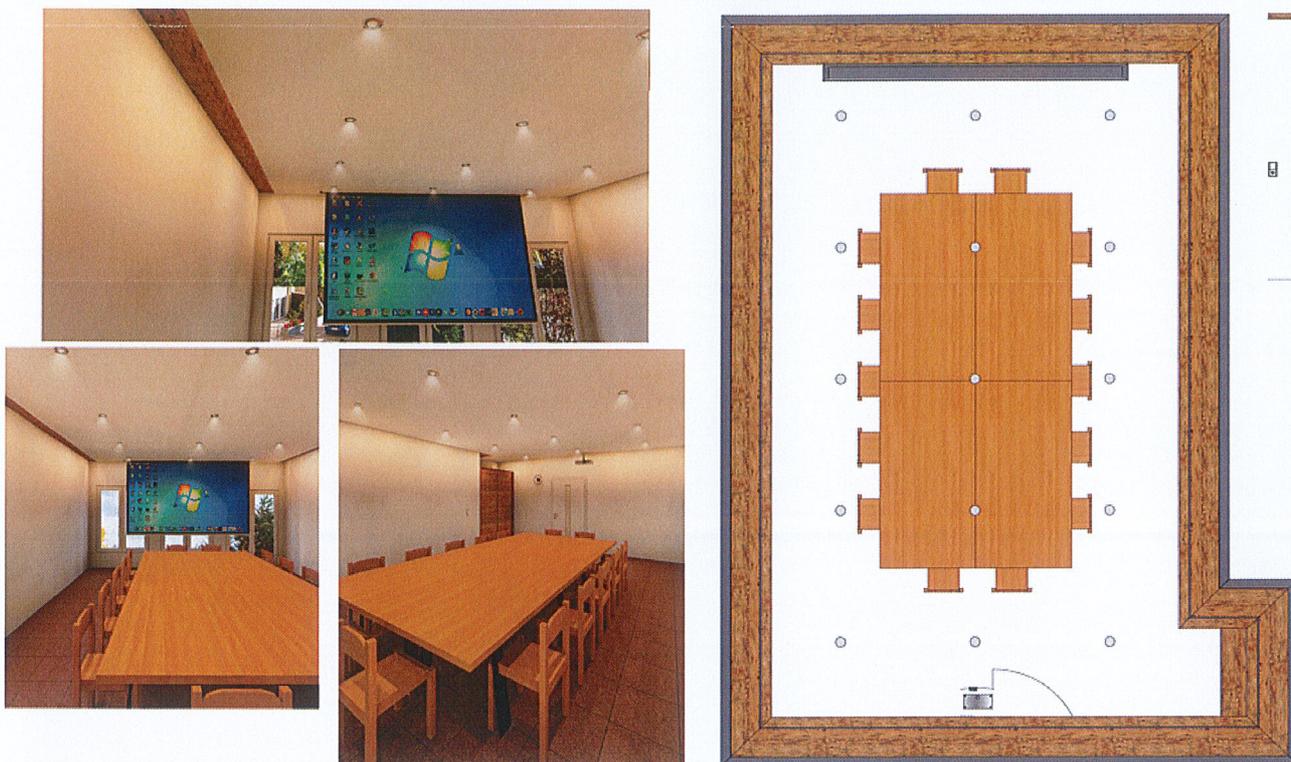
**Abstention 0**

**Contre 0**

**Résultat du vote : L'investissement est approuvé à l'unanimité**

**M. le Syndic** passe la parole à **M. Hervé Romanens** pour la présentation de l'investissement suivant.

#### **2.2.2 Réfection de la salle des échecs du Restaurant de la Croix-Verte**



**M. Hervé Romanens** explique qu'afin de poursuivre sur un projet débuté en 2022, nous avons mandaté le bureau Bitz Architectes associés à Marsens pour la transformation intégrale de la petite salle aussi appelé salle des Echecs – remise au goût du jour soit : changement du carrelage existant avec carrelage en rappel du reste de l'établissement, rafraîchissement des murs, mise à jour des installations électriques avec installation d'un écran, pose d'un plafond – toile tendue – pour son côté phonique et pouvant intégrer les installations électriques et enfin remise au goût du jour du meuble de rangement et changement de la porte.

Au vu du budget présenté par l'architecte, une 2ème version est en cours de calcul, soit une version plus light du projet proposé en 2022.

M. Hervé Romanens explique qu'il n'y aura pas d'augmentation de loyer pour le restaurateur du fait que la salle est vieille et a besoin d'un rafraîchissement. De plus, la salle sera aussi employée par la commune lors de certaines réunions des commissions quand notre salle du conseil est trop petite.

**M. le Syndic** précise que cet investissement est financé par des fonds propres et demande à l'Assemblée, avant de passer la parole à la Commission financière, s'il y a des questions relatives à cet investissement. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Christiane Oberson** pour la commission financière.

#### **Préavis de la commission financière :**

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 88'000.-

**M. le Syndic** passe au vote et demande à l'Assemblée que les personnes qui approuvent l'investissement de CHF 88'000.- pour la réfection de la salle des échecs du Restaurant de la Croix Verte lèvent la main.

**Abstention 2**

**Contre 1**

**Résultat du vote : L'investissement est approuvé à la majorité**

**M. le Syndic** redonne la parole à **M. Hervé Romanens** pour l'investissement suivant.

## 2.2.3 Crédit d'étude pour les bâtiments communaux

**M. Hervé Romanens** explique que le montant de l'investissement sera utilisé lors de travaux de grandes ampleurs demandant un crédit d'étude préalable. Ce qui permet de chiffrer les montants à mettre en investissement l'année suivante. **M. Hervé Romanens** donne l'exemple d'une étude pour l'année 2024 concernant le changement du chauffage pour l'école et le restaurant.

**M. le Syndic** précise que cet investissement est financé par des fonds propres et demande à l'Assemblée s'il y a des questions concernant cet investissement. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** passe la parole à la commission financière.

### Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.-.

### Abstention 1

### Contre 0

### Résultat du vote : L'investissement est approuvé à la majorité

**M. le Syndic** récapitule tous les investissements en précisant qu'en jaune il s'agit des nouveaux investissements. **M. le Syndic** précise également que beaucoup d'investissements n'apparaissent plus en 2024. Soit, ils ont été bouclés à l'assemblée de ce printemps en tenant compte des directives MCH2 soit vont l'être avec les comptes 2023. Le montant total des nouveaux investissements est de CHF 160'750.-.

Compte§	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	167 413,85	45 180,00	265 000,00		154 309,65	
02	Services généraux	167 413,85	45 180,00	265 000,00		154 309,65	
022	Services généraux, autres	7 251,00		35 000,00			
0220	Services généraux, autres	7 251,00		35 000,00			
0220.5200.00	Informatique (report)	7 251,00		35 000,00			
029	Immeubles administratifs (PA)	160 162,85	45 180,00	230 000,00		154 309,65	
0290	Immeubles (PA)	160 162,85	45 180,00	230 000,00		154 309,65	
0290.5040.00	Toiture du restaurant La Croix-Verte (report en attente subvention)	42 162,85		230 000,00		90 000,00	
0290.5040.02	Terrasse du restaurant					64 309,65	
0290.5040.03	Transformation salle des Echecs du Restaurant	88 000,00					
0290.5090.02	Bâtiments divers - crédit d'étude	30 000,00					
0290.6310.00	Subventions cantonales (toiture restaurant)		45 180,00				
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	446 946,65	256 500,00	1 249 874,50		239 916,50	
61	Circulation routière	446 946,65	256 500,00	1 249 874,50		239 916,50	
615	Routes communales	446 946,65	256 500,00	1 249 874,50		239 916,50	
6150	Routes communales	446 946,65	256 500,00	1 249 874,50		239 916,50	
6150.5010.00	Parking de la paroisse			12 115,00		16 850,55	
6150.5010.01	Réfection marquage et signalisation - rallonge			15 000,00		29 728,40	
6150.5010.04	Réfection de la route sur les Fourches			47 745,90		42 485,65	
6150.5010.05	Route des Chesaux - Phase 1			293 544,10		13 821,40	
6150.5010.06	Route des Chesaux - Phase 2			183 222,25		5 277,75	
6150.5010.07	Route du Pra Barzin			141 771,85		130 728,15	
6150.5010.08	Chemin Pra Tillon (est)			46 475,40		1 024,60	
6150.5010.09	Route du Ranto (report)	229 859,85		260 000,00			
6150.5010.10	Route du Sapier (report)	191 935,70		220 000,00			
6150.5010.11	Planifications projets de génie civil (report)	25 151,10		30 000,00			
6150.6300.00	Subventions fédérales		135 000,00				
6150.6310.00	Subventions cantonales		121 500,00				

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	110 875,50		68 125,50		106 668,65	
71	Approvisionnement en eau	65 875,50		23 125,50		8 764,10	
710	Approvisionnement en eau	65 875,50		23 125,50		8 764,10	
7100	Approvisionnement en eau (communal)	65 875,50		23 125,50		8 764,10	
7100.5031.00	Déplacement adduction d'eau Montmelley					8 764,10	
7100.5031.02	Remplacement vannes d'alimentation - conduite 200	42 750,00					
7100.5290.00	PIEP et règlement communal (report)	23 125,50		23 125,50			
72	Traitement des eaux usées	45 000,00		45 000,00		83 961,90	
720	Traitement des eaux usées	45 000,00		45 000,00		83 961,90	
7200	Traitement des eaux usées (communal)	45 000,00		45 000,00		83 961,90	
7200.5032.00	Construction du collecteur EU - Le Saugy					22 141,80	
7200.5032.02	Travaux PGEE - suite (report)	45 000,00		45 000,00			
7200.5032.06	Réfection conduite d'épuration Montmelley					61 820,10	
79	Aménagement du territoire					13 942,65	
790	Aménagement du territoire					13 942,65	
7900	Aménagement du territoire					13 942,65	
7900.5290.01	Révision du PAL - 4ème rallonge					13 942,65	
	TOTALISATION	741 031,55	301 680,00	1 583 000,00		500 894,80	500 894,80
	Résultat		439 351,55		1 583 000,00		
	Nouveaux investissements	160 750,00					

**M. le Syndic** donne la parole à la Commission financière, **Mme Christiane Oberson**, pour la lecture de son rapport.

### 2.3 Rapport de la commission financière

« La Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 20 novembre 2023 afin d'examiner la situation financière de la commune et préparer le budget pour 2024. Ce dernier vous est présenté ce soir en Assemblée communale et présente une situation comparable à celle de l'année dernière. Le déficit s'élève à CHF 311'241.75 pour un total de charges de CHF 3'889'421.75 et de recette de CHF 3'578'180.00.

Malgré une hausse des recettes fiscales prises en considération, les charges sont en forte hausse dans les postes de l'administration, la formation, la santé et le trafic et grèvent le résultat.

Les discussions entre le conseil communal et la commission financière ont été constructives. Nous tenons à remercier l'ensemble du conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal.

Nous recommandons donc à l'assemblée d'accepter ce budget de fonctionnement. »

**M. le Syndic** demande s'il y a des questions. **M. le Syndic** remercie Mme Christiane Oberson pour la lecture du rapport et profite de l'occasion pour remercier très sincèrement les membres de la commission financière pour leur engagement, les conseils avisés et l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal et l'Administration. Il remercie plus particulièrement Pierre André Chevalley et Nathalie Mauron qui quittent la commission financière pour leur travail.

### 2.4 Approbation du budget

**M. le Syndic** demande que les personnes qui approuvent le budget 2024 lèvent la main.

**M. Daniel Gremaud** prend la parole et demande si le rendement du restaurant de la Croix-Verte est elle suffisante par rapport aux charges que la commune a.

**M. le Syndic** répond que oui en comparant aux loyers des restaurants aux alentours. Concernant certains investissements comme la Pergola, ils vont être amortis par l'augmentation de loyer.

En général, les travaux d'entretien ne sont pas répercutés par des augmentations de loyer.

**M. Daniel Gremaud** reprend la parole pour préciser sa question : au budget un montant de CHF 25'000.- est mis pour entretien du mobilier et installations techniques du restaurant, CHF 6'000.- pour entretien de l'immeuble, CHF 5'400.- pour les primes d'assurances, CHF 20'000.- pour l'énergie de la Croix-Verte et le rendement brut est de CHF 69'000.-

**M. François Robadey** explique que pour le bâtiment il y a aussi la salle de répétitions, le bureau de l'administration, les appartements. Le but d'une commune est que le restaurant fonctionne et de ne pas couler le restaurateur et qu'il puisse laisser son établissement ouvert pour la vie sociale. Il s'agit ici d'une pesée d'intérêt et le Conseil communal a estimé que le montant de la location est correct et permet au tenancier de gagner sa vie.

**M. Daniel Gremaud** remercie pour les informations.

**M. le Syndic** demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas, il propose que les personnes qui approuvent le budget 2024 lèvent la main.

**Abstention 0**

**Contre 0**

**Résultat du vote : Le budget 2024 dans son intégralité est approuvé à l'unanimité**

### **3. Présentation de la planification financière**

---

**M. le Syndic** explique que selon l'article 6 de la Loi sur les finances communales, le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans et est mis à jour au moins une fois par année. Ce plan financier est soumis à la commission financière. Le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune pourrait être amenée à réaliser à un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, cependant elle aide à en calculer les incidences financières, que ce soit en terme de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements.

**M. le Syndic** explique que la planification de la commune a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 5 millions d'ici 2028, comprenant notamment :

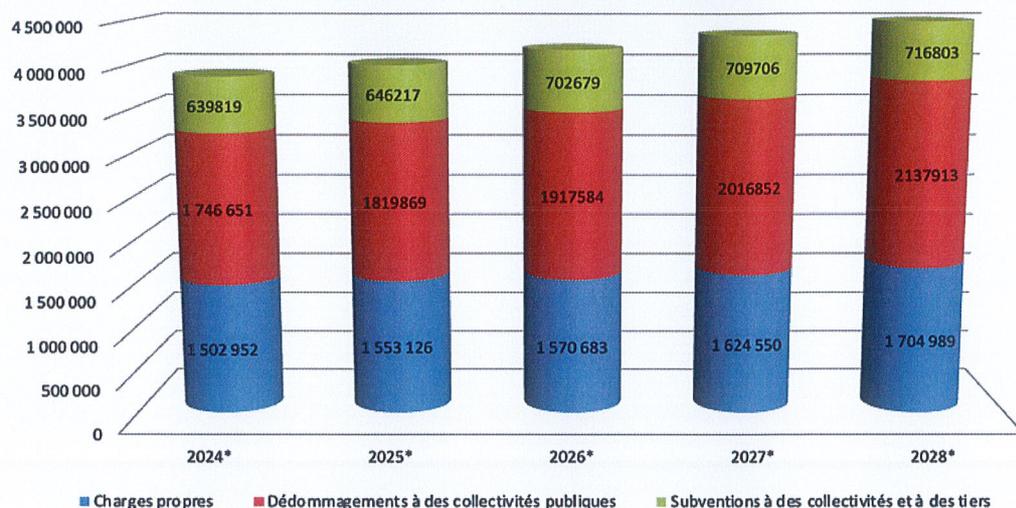
- Les investissements qui vous ont été présentés ce soir.
- La réfection de certaines routes AF.
- Le remplacement du chauffage du restaurant, ainsi que celui de l'école.
- La route principale qui traverse le village
- La vieille église

Pour la seconde étape, l'idée est de planifier les charges et les produits des 5 prochaines années (2024 à 2028) en fonction des éléments en possession, en particulier :

- Le taux d'évolution des recettes fiscales
- Le taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges de transfert)
- Les modifications particulières de charges et de recettes que l'on peut évaluer à ce jour.

**M. le Syndic** constate que le résultat au bouclage est très dépendant d'éléments peu maîtrisables voire imprévisibles comprenant notamment les recettes liées à l'immobilier (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers).

## Evolution des charges - en CHF



Cette planification financière donne une indication de ce qui pourrait se passer dans les années prochaines.

Pour **M. le Syndic**, Il y a de gros chantiers qui vont péjorer les finances de la commune. Le Centre sportif, par exemple, a été pris en compte à partir de 2026 quand bien même la date de réception de la première facture n'est pas connue. D'après les prévisions remises, ce centre devrait coûter à la commune environ CHF 50'000.- par année. De plus, le RSSG va aussi alourdir le budget à partir de 2024 en ayant des charges qui augmenteront d'année en année. Pour les CO de la Gruyère, une nette augmentation est également projetée pour les années à venir.

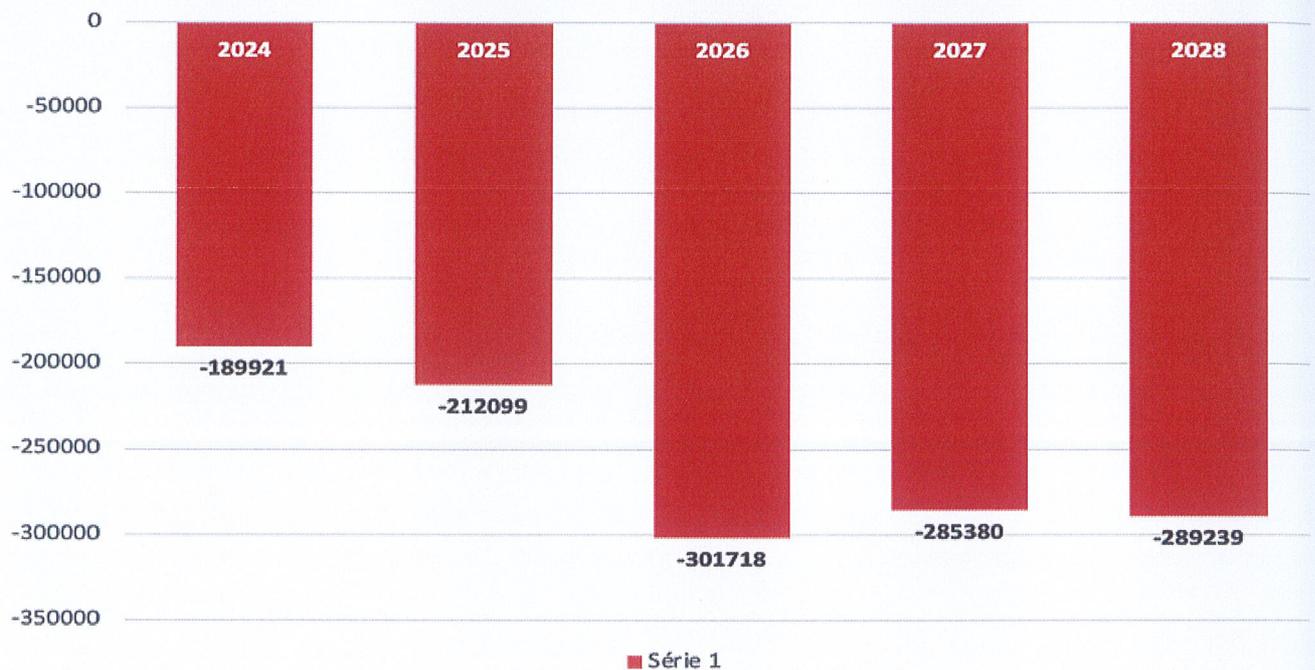
La planification financière dépend aussi des charges de transfert qui sont cantonales ou régionales. Les charges de transfert sont, en général, réparties en fonction de la population légale du village ainsi que de l'IPF (indice de potentiel fiscal). L'IPF est calculé en fonction de plusieurs critères. Par conséquent, si la population d'Echarlens augmente ainsi que l'IPF, les charges de transfert devraient en toute logique aussi augmenter. Cela dépendra de l'évolution de l'indice des autres communes. **M. le Syndic** constate que l'indice de potentiel fiscal d'Echarlens a tendance à monter ayant pour conséquence une diminution des revenus de la péréquation financière et une augmentation des charges de transfert.

**Pour M. le Syndic**, une chose est sûre, dans un futur proche les charges de la commune vont continuer à augmenter.

L'évolution de la marge nette d'auto-financement :

- MNA = capacité de la commune à générer des liquidités afin de financer ses investissements.
- La population va augmenter légèrement puis stagner. Comme répété maintes fois, les rentrées fiscales dues à l'immobilier devraient fortement diminuer et la commune devra faire face à des charges supplémentaires comme expliqué auparavant, qui vont détériorer la MNA d'Echarlens. De plus, les charges supplémentaires devraient croître plus vite que les revenus.

## Marge Net d'Autofinancement



Cette planification met en avant le fait que la situation financière de la commune commence à se péjorer.

En 2023, la marge d'auto-financement était d'environ CHF - 45'000.- et celle de 2024 est négative à CHF - 190'000.-. La principale différence vient de l'augmentation des charges de transfert ainsi que des travaux exceptionnels.

**M. le Syndic** indique qu'il est difficile de faire une planification financière alors que les associations de commune n'ont pas encore toutes fait la leur.

**M. le Syndic** explique que des projets immobiliers sont en cours d'élaboration sur la commune. Ces projets vont apporter quelques rentrées d'argent. Mais il ne faut pas oublier que le canton accorde en parallèle des diminutions d'impôts pour les personnes achetant un premier logement. Cette diminution d'impôts se traduit par des impôts sur les mutations moindres pour les communes.

Pour conclure **M. le Syndic** met en garde le jour où la marge nette d'autofinancement négative sera significative, la commune devra augmenter ses impôts.

**M. Silvio Baeriswyl** demande si des fusions de communes sont en discussion en raison de la taille critique d'Echarlens. **M. le Syndic** explique que des discussions sont en cours mais qu'un vote consultatif pour la population aura lieu ce printemps concernant ce sujet. Certaines communes sont en faveur alors que d'autres sont contre cette fusion en fonction de leur santé financière. **M. Baeriswyl** demande le point de vue du Conseil communal concernant la fusion. **M. le Syndic** répond que pour l'instant le Conseil est plutôt contre une fusion.

**M. François Robadey** prend la parole pour expliquer qu'au niveau des impôts Echarlens est une commune privilégiée et en cas de fusion une augmentation des impôts serait à prévoir (75 centimes). Les habitants risquent d'être sur la retenue. **M. François Robadey** précise que des séances d'informations vont être organisées pour l'ensemble des communes et le processus au plus vite serait pour 2030/2032. **M. le Syndic** explique que la peur des communes est de perdre leur liberté et que tout soit géré par Bulle.

**M. François Robadey** précise que sur le principe ce sera un Conseil communal à 8, un conseiller pour la Rive Gauche, un pour la rive droite, un pour la Jogne...

**M. François Robadey** explique aussi qu'il devient aussi difficile de trouver de nouveaux conseillers communaux, que les problèmes sont toujours plus techniques et rajoute que la population aura le dernier mot.

**Mme Laurence Buchs** sort de la salle, prise d'une quinte de toux, Mme Mireille Romanens prend le relais pour la prise du procès-verbal.

**M. le Syndic** demande s'il y a d'autres questions et passe la parole à **Mme Christiane Oberson** pour le préavis de la commission financière.

**Mme Christiane Oberson** déclare que : « Conformément à l'art. 6 al. 1 de la loi fribourgeoise sur les finances communales (LFCo), la planification financière, établie pour cinq ans, doit être dynamique et mise à jour régulièrement, selon les besoins, mais au moins une fois par année.

La commission financière en a pris connaissance et l'a préavisée favorablement au conseil communal en vue de son adoption par ce dernier.

Cette projection a été faite sur la base des éléments connus à ce jour ; elle démontre que l'équilibre précaire entre les recettes et les charges demande une analyse toujours plus pointue de la part des élus communaux lors de l'établissement des budgets et des dépenses des deniers publics.

La commission financière remercie le conseil communal pour les discussions constructives en lien avec cette planification financière. »

**M. le Syndic** remercie **Mme Oberson** passe la parole à **Mme Emilie Amey** pour le point suivant :

#### **4. Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et de la Rive Gauche des communes d'Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vaulruz, et Vuadens « Curatelles SRG »**

---

**Mme Emilie Amey** explique que depuis le 1er janvier 2014, sept communes se sont réunies en entente intercommunale afin de se conformer à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'enfance et de l'adulte (LPEA) du 15 juin 2012 et selon l'Art.12 de ladite loi.

Selon la loi sur les communes, lorsque la collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association. Ainsi, la commission travaille depuis plusieurs mois sur cette mise en place et souhaite travailler sous forme d'association dès janvier 2024. C'est pourquoi, de nouveaux statuts ont été rédigés. Ceux-ci étaient disponibles au bureau communal et ne seront pas lus.

Pour information : le service des curatelles de La Sionge et Rive Gauche est situé à Vuadens dans les anciens locaux de la Raiffeisen et occupe 5 collaborateurs (3 curateurs/trices, 1 secrétaire comptable et 1 collaboratrice socio-administrative). **Mme Emilie Amey** explique qu'une association de communes permet une gestion efficace et adaptée. Elle s'organise à travers 3 organes (Art. 6): L'assemblée de délégués, le comité de direction, la commission financière. **Mme Emilie Amey** explique également que les ressources de l'association proviennent : 50% au prorata de la population légale et 50 % au prorata des dossiers de mandats de curatelles.

**Mme Emilie Amey** demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

**M. le Syndic** demande aux personnes qui approuvent les statuts de l'association des curatelles de la rive gauche de lever la main.

**Abstention 1**

Contre 0

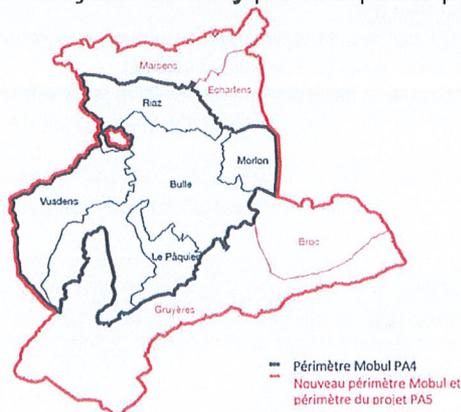
**Résultat du vote :** L'assemblée approuve les statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et de la Rive Gauche à la majorité.

M. le Syndic passe la parole à M. François Robadey pour le point suivant.

Mme Laurence Buchs reprend la prise du procès-verbal.

## 5. Association de communes MOBUL : Adhésion, présentation et approbation des statuts

M. François Robadey prend la parole pour présenter l'Association MOBUL



MOBUL est une association de communes à buts multiples au sens de la loi sur les communes. Elle est composée des communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens. **M. François Robadey** rappelle que l'association MOBUL débute en 2006 avec le projet H189 puis évolue vers un réseau de transports et des projets d'agglomération. Trois générations de projets PA1, PA3, PA4, ont obtenu 38,16 mio CHF de subventions fédérales. Mobul gère la Communauté régionale des transports avec un réseau de bus urbain et élabore des projets d'agglomération conformes à la loi sur l'aménagement du territoire.

Depuis 2023, élargissement du périmètre fédéral et cantonal avec intégration de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens. **M. François Robadey** pose les réflexions et les intérêts de l'intégration d'Echarlens à l'Association de communes MOBUL : Extension à neuf communes pour une gestion coordonnée de la mobilité et du développement urbain, renforcement des infrastructures de mobilité douce, amélioration de la coordination des transports publics.

Les communes actuelles envisagent un nouveau PA, renforçant leur poids dans les planifications cantonales. Pour Echarlens, l'intérêt est d'obtenir une subvention fédérale lors la réfection de la route du Village en relation avec un concept de mobilité douce.

Concernant notre village, **M. François Robadey** explique que nous resterons maître à bord. Les communes gardent leur autonomie.

La confédération va demander de plus en plus de concept en termes d'écologie, de mobilité douce, de préservation de la biodiversité. Mobul pourra faire un concept global.

Le but est d'avoir une fois les bus Mobul qui traversent le village cependant pour le moment nous ne voulons pas intégrer le volet des transports en raison de trop d'incertitudes concernant les arrêts de bus et inconnues sur les coûts des bus avec le développement des zones industrielles de Bulle.

**M. François Robadey** explique qu'il ne va pas revoir les statuts car ils étaient disponibles sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Il résume en disant que chaque commune est représentée à l'Assemblée des délégués par au moins un délégué. En application des dispositions légales de la LCo, le nombre de voix de la Ville de Bulle est réduit à la majorité moins une voix. Le comité de direction est composé d'un conseiller communal par commune membre.

Le coût de la nouvelle agglomération avec 9 communes, budget 2024 :

Frais d'administration et d'études générales sur un total de 24'400.--  
pour Echarlens représente CHF 4'370.-/ année.

Les communes d'Echarlens, Gruyères et Marsens ne participeront pas aux frais de transports publics, étant donné qu'elles ne seront pas desservies par le réseau en 2024. Mais de toute façon le Conseil Communal ne veut pas adhérer actuellement au réseau des transports publics. Coût annoncé environ CHF 46'000.-/ année.

**M. Patrice Gremaud** demande s'il ne serait pas possible de participer aux transports publics directement pour augmenter les cadences ce qui permettrait de gagner du temps pour arriver sur la gare de Bulle. **M. François Robadey** répond que le Conseil communal estime que le montant de CHF 46'000.-/année pour l'augmentation de la cadence est un montant trop élevé et que le Conseil aimerait en cas de participation aux transports MOBUL que les bus fassent la traversée du village et pas uniquement l'arrêt Croix-Rouge.

**M. Raphaël Bornet** pose la question concernant le projet MOBUL si la conception d'un trottoir jusqu'à Riaz/Marsens pourrait être prévue afin de faciliter le transport en poussette ou à pied.

**M. François Robadey** répond qu'il y a des concepts de mobilité douce qui sont prévus mais pour le moment il est trop tôt pour répondre.

**Mme Sybille Bineau** demande si on peut demander d'intégrer les transports publics à n'importe quel moment.

**M. François Robadey** répond que oui chaque année il est possible d'intégrer les bus mais que si on adhère au transport public, ce sera pour 10 ans.

**M. Silvio Baeriswyl** demande si les bus traversent le village s'il faut refaire le pont. **M. François Robadey** répond que le pont actuellement est à 18 tonnes (possibilité de faire un passage alterné) mais pour l'instant on ne précipite pas la prise de position pour les transports publics.

**M. Benoît Pugin** pose la question concernant la mobilité douce et la traversée du village et qu'est ce que cela signifie. **M. François Robadey** répond que le but est d'accepter des projets réalistes qui restent « roulables » pour les agriculteurs. Le projet sera revu auprès de l'assemblée communale. **M. Benoît Pugin** demande si la commune aura encore son mot à dire concernant le projet de la mobilité après l'adhésion. **M. François Robadey** répond que la commune reste autonome : l'élaboration et la décision finale restent à la commune.

**M. Olivier Gapany** déclare que si les communes veulent des subventions elles auront des obligations en contre-partie. **M. François Robadey** explique que si on veut avoir une vue globale sur l'avenir et surtout participer aux décisions, il faut faire partie de MOBUL.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'adhésion à l'agglomération MOBUL sans le volet transport pour un coût annuel pour la commune CHF 4'370.-

**M. François Robadey** demande s'il y a encore des questions.

**Mme Elisabeth Ding** pose la question quels seraient les avantages de rentrer dans l'association MOBUL et demande si le principe est uniquement d'obtenir des subventions.

**M. François Robadey** répond que de plus en plus la confédération et le canton demanderont aux communes d'avoir une politique de mobilité douce. En rentrant dans MOBUL, une force (commission technique) pourra aider les communes dans ce domaine et autant participer à MOBUL (ils ne peuvent rien imposer). La confédération ne donnera pas des subsides si la commune ne met pas en place une certaine mobilité. Le Conseil Communal ne peut pas donner toutes les garanties, c'est une attention.

**M. Raphaël Bornet** prend la parole et résume MOBUL comme un club pour avoir un support technique afin d'avoir des aides. **M. François Robadey** répond qu'il s'agit d'une association régionale. De plus en plus, les communes se regroupent dans des associations. **M. Robadey** précise que Broc et Gruyères ne rentrent pas non plus dans l'association des transports publics.

**M. le Syndic** demande aux personnes qui approuvent l'adhésion et les statuts de l'association MOBUL de lever la main.

**Abstention 2**

**Contre 1**

**Résultat du vote : L'assemblée approuve l'adhésion à la majorité.**

**M. François Robadey** remercie l'assemblée pour le vote.

**M. le Syndic** passe la parole à **M. Pascal Mauron** pour le point suivant.

## **6. Approbation de la modification des statuts de l'AIS**

---

**M. Pascal Mauron** prend la parole et explique que d'après la loi sur les communes, la nouvelle norme comptable doit aussi être appliquée aux associations de communes. Les nouveaux statuts ne changent pas par rapport aux anciens statuts mais ont été adaptés à la nouvelle norme MCH2, c'est pourquoi ils sont mis en votation ce soir. **M. Pascal Mauron** explique que les statuts ne seront pas lus dans leur intégralité, ils étaient disponibles sur le site internet et au bureau communal mais il présente les principales adaptations.

Les articles 2, 4 et 5 permettent de définir le but premier de l'association (c'est-à-dire l'épuration) ainsi que les buts secondaires (offres de services), d'ajouter une commission financière et de définir les modalités de calcul des voix à l'assemblée).

Les articles 9, 17, 25 permettent de donner les attributions de l'assemblée, ainsi que les attributions de la commission financière et sa composition ainsi que de préciser les méthodes de calcul de la clé de répartition des charges liées aux infrastructures de base.

Pour terminer les articles 26/27 permettent de préciser les critères de répartitions des charges. L'article 30 relatif aux études de concepts régionaux définit la clé de répartition spécifique, les compensations et les critères. Dorénavant en vertu de l'art 37 si une commune doit déplacer un collecteur suite à une mise en zone, le déplacement du collecteur sera à la charge de la commune.

**M. Pascal Mauron** demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

**M. Pascal Mauron** demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

**M. le Syndic** demande aux personnes qui approuvent les nouveaux statuts de l'AIS de lever la main.

**M. Le Syndic** demande aux personnes qui approuvent les modifications des statuts de l'AIS de lever la main.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Résultat du vote : L'assemblée communale accepte à la majorité la modification des statuts de l'AIS**

**Mme Bradacs** prend la parole pour demander des explications concernant l'AIS.

**M. Mauron** répond que l'AIS est l'Association des communes du bassin versant côté rive gauche et concerne l'épuration de l'eau.

**M. le Syndic** passe au point suivant

## 7. Elections de 2 nouveaux membres de la commission financière

**M. le Syndic** prend la parole et propose les nominations de **Messieurs Jean-Philippe Yerly** et de **Monsieur François Buntschu** à la commission financière suite au départ de **M. Pierre-André Chevaley** et de **Mme. Nathalie Mauron**. **M. le Syndic** présente brièvement les membres qui se proposent à la commission financière et demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** demande aux personnes qui approuvent l'élection de **M. Jean-Philippe Yerly** et de **M. François Buntschu** à la commission financière de lever la main.

Abstention : 0

Contre : 0

Résultat du vote : L'assemblée communale approuve l'élection de M. Jean-Philippe Yerly et François Buntschu à la commission financière à l'unanimité.

## 8. Elections de 2 nouveaux membres de la commission d'aménagement du territoire

**M. le Syndic** prend la parole et propose les nominations de **Monsieur Lucas Savoy** et **Monsieur Laurent Corpataux** à la commission d'aménagement du territoire suite au départ de **Monsieur Frédéric Galley** et de **Monsieur Jean-Noël Mauron**.

**M. le Syndic** présente brièvement les membres qui se proposent à la commission d'aménagement du territoire et demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** demande aux personnes qui approuvent l'élection de **Monsieur Lucas Savoy** et **Monsieur Laurent Corpataux** de lever la main.

Abstention : 0

Contre : 0

Résultat du vote : L'assemblée communale approuve l'élection de M. Lucas Savoy et Laurent Corpataux à la commission d'aménagement du territoire à l'unanimité.

## 9. Informations du Conseil communal

Dans un premier temps, **M. le Syndic** tient au nom de tous les conseillers et conseillères ainsi que notre Administration à féliciter la société de Jeunesses d'Echarlens et l'ensemble de la population pour leurs investissements lors des RJG de cet été. C'est avec ce genre d'évènement que tout un village se soude, se rencontre, s'amuse et nous en sommes fiers.

**M. le Syndic** parle ensuite du déneigement de la commune. Il rappelle que la tâche est difficile pour les employés communaux d'exécuter les travaux de déneigement. Dans les quartiers, la tâche devient de plus en plus compliquée pour trouver un endroit où pousser la neige, c'est pourquoi **M. le Syndic** demande à la population de ne rien entreposer à moins de 2 mètres de la route. Concernant le salage, **M. le Syndic** répète que l'hiver reste l'hiver, de plus le sel n'est pas anodin pour la nature et la Commune tente de l'utiliser au mieux sachant que selon les conditions météorologiques le sel est inefficace. **M. le Syndic** demande à la population d'être tolérante.

Concernant la fermeture de l'administration communale, le bureau sera fermé du 22 décembre au 7 janvier 2024. La déchetterie sera, elle fermée les mardis 26 décembre et 02 janvier 2024.

**M. le Syndic** annonce le départ de **Mme Emilie Amey**, conseillère en charge de la santé et du social. Il la remercie chaleureusement pour son engagement et tout le travail accompli. Par la même occasion, **M. le**

**Syndic** propose aux personnes présentes à l'Assemblée d'intégrer une équipe motivée, soudée pour remplacer **Mme Amey**.

**M. le Syndic** passe la parole à **Mme Emilie Amey**.

**Mme Emilie Amey** explique que La commission Seniors a été créée en 2019 afin de répondre au concept communal en faveur des Seniors, politique liée au vieillissement de la population dans le canton de Fribourg. Chaque commune doit élaborer un concept, un projet pour les Seniors. A la fin du mois de décembre, **Mme Emilie Amey** quittera le conseil communal et également la commission Seniors qui ne comptera plus que 3 personnes. **Mme Amey** demande à l'Assemblée si quelqu'un a des idées et du temps à consacrer à l'organisation de rencontres (actuellement une au printemps, une en automne et le dîner des aînés).

**M. Raphaël Bornet** demande les conditions pour pouvoir entrer dans une commission. **Mme Emilie Amey** répond qu'il n'y a pas de conditions particulières.

**M. le Syndic**, avant de donner la parole aux citoyens pour les divers, rappelle que le Conseil accueille les informations et les propositions avec plaisir.

## 10. Divers

---

**M. le Syndic** donne la parole aux citoyennes et citoyens.

**M. Daniel Gremaud** prend la parole et aimerait faire une réflexion concernant le parking de la Paroisse et le fait qu'il ne devrait pas être en remplacement d'un manquement des parking privés. Il constate que selon le dernier PAL, 1/3 des places possibles a été enlevé par rapport au PAL précédent ce qui expliquerait la raison pour laquelle il n'y a pas assez de places de parc (même pour les constructions récentes). **M. Daniel Gremaud** pose ensuite le problème de l'accès à Bulle en vélo. Les accès sont extrêmement dangereux : accès soit par Riaz ou par Montmelley/Fontanoux ou par Vaucens. A l'entrée de Fontanoux, il y a une cuvette pleine d'eau ce qui empêche le passage même aux piétons. L'accès via Vaucens permet d'arriver directement sous Bulle vers les magasins mais la partie dans la forêt est infernale (même à pied). En ce moment les accès ne sont pas praticables pour les vélos et **M. Daniel Gremaud** demande pour que des accès soient mis en place, il demande à la commune de faire la proposition car la commune aurait plus de poids aux demandes de mobilité douce.

**M. François Robadey** répond que le Conseil communal prend note mais que la route (accès Vaucens) appartient à Bulle.

**M. Raphaël Bornet** souligne le manque de trottoir sur la route (direction Marsens ou Riaz). **M. François Robadey** précise que ce sont des routes cantonales (pas des voies douces) et que ce n'est pas simple : mesures, prise de terrain sur les agriculteurs.

**M. Margueron** demande s'il serait possible de faire des contrôles sur la route du Donjon. **M. le Syndic** prend note.

**Mme Bradacs** demande s'il serait possible de mettre des bandes cyclables pour aller à Bulle à vélo. **M. François Robadey** répond que l'adhésion à MOBUL pourra faire avancer certains projets dans ce sens.

**M. le Syndic** clos l'Assemblée communale en remerciant l'administration communale pour sa compétence, son travail et son dévouement. **M. le Syndic** remercie **Mireille Romanens** et **Laurence Buchs** pour leur travail. **M. le Syndic** remercie plus particulièrement **Daniella Pasquier** pour son énorme travail accompli. **M.**

**le Syndic** remercie également tous les employés communaux, les différentes commissions et les conseillers qui sont indispensables à la bonne marche de la commune.

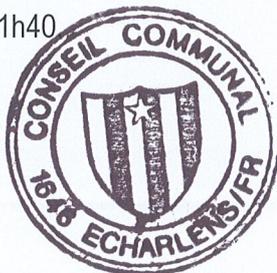
Pour conclure **M. le Syndic** remercie les citoyennes et les citoyens présents à cette Assemblée. Il souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et les invite à déguster un bon vin chaud ou un thé, offert par la Commune.

**M. le Syndic** clôt cette assemblée à 21h40

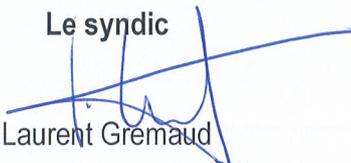
La secrétaire



Laurence Buchs



Le syndic



Laurent Gremaud